



International
Civil Aviation
Organization

Organisation
de l'aviation civile
internationale

Organización
de Aviación Civil
Internacional

Международная
организация
гражданской
авиации

منظمة الطيران
المدني الدولي

国际民用
航空组织

Tél. : +1 514-954-8219, poste 6088

Réf. : AN 5/29-16/80

le 2 août 2016

Objet : NOTAM concernant la maladie à virus Ebola

Suite à donner : Examiner les informations actualisées sur la flambée de maladie à virus Ebola et modifier les NOTAM en conséquence

Madame, Monsieur,

1. Je me réfère à la neuvième réunion du Comité d'urgence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui a été convoquée le 29 mars 2016 par la Directrice générale de l'OMS. Sur recommandation de cette réunion, il a été mis fin à l'urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) concernant la maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest à la même date.
2. En raison du risque potentiel de transmission du virus Ebola pendant la période active de la flambée de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest, plusieurs États ont émis des NOTAM portant restriction des opérations à destination et en provenance des pays touchés par le virus Ebola.
3. Le 1^{er} juin 2016, l'OMS a déclaré que la transmission du virus Ebola avait cessé en Guinée et le 9 juin 2016, l'Organisation a signalé la fin de la flambée épidémique la plus récente au Libéria.
4. Le nombre de NOTAM imposant des restrictions concernant les vols et les passagers en provenance de territoires touchés par Ebola a diminué, passant de vingt-six en novembre 2014 à sept au 19 juin 2016, dont certains, toutefois, maintiennent des restrictions qui ne cadrent pas avec les informations les plus récentes sur la flambée fournies par l'OMS.
5. Selon les données de l'évaluation des risques publiée dans le dernier Rapport de situation de l'OMS du 10 juin 2016 (<http://www.who.int/csr/disease/ebola/fr/>), il n'y a que trois pays d'Afrique de l'Ouest (Guinée, Libéria et Sierra Leone) où des mesures d'atténuation doivent être maintenues.

16-2321

6. Il est demandé aux États de consulter le site web de l’OMS pour obtenir des informations à jour sur les recommandations concernant la flambée épidémique du virus Ebola en Afrique de l’Ouest (<http://www.who.int/csr/disease/ebola/fr/>) et de réviser leurs NOTAM en conséquence.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma haute considération.



Fang Liu
Secrétaire générale